

## **LE SERVICE CITOYEN : S'IMPLIQUER DANS LA CONSTRUCTION DE LA SOCIÉTÉ**

Ce projet a pour objectif de permettre aux jeunes âgés de 18 à 25 ans de s'impliquer à la construction de la société en s'engageant, pendant une période de minimum 6 mois, à effectuer une mission au bénéfice de la collectivité, tout en acquérant une expérience et des compétences.

### **Le service citoyen...**

- Est centré sur des missions répondant à des enjeux sociétaux destinées à servir l'intérêt général : environnement, culture, social, éducation ;
- Il favorise le brassage social et culturel, et encourage l'entraide, la complémentarité, la solidarité, la responsabilité ;
- La participation des jeunes doit être une contribution utile pour l'organisme d'accueil ;
- En contrepartie, la mission permet au jeune d'acquérir une expérience et des compétences. Le temps donné à la collectivité est reconnu par un véritable statut et l'ouverture de droits (indemnités, sécurité sociale, dispense de recherche d'emploi, ...)

### **En signant cette charte la commune s'engage à**

- Faire connaître aux habitants le service citoyen des jeunes, et principalement aux jeunes âgés de 18 à 25 ans ;
- Encourager les partenariats avec des organismes susceptibles d'accueillir des jeunes dans le cadre d'un service citoyen ;
- Développer et financer des initiatives en ce sens au niveau communal, l'administration communale elle-même, devenant un organisme d'accueil pour le service citoyen.

### **A Woluwe-Saint-Lambert, la commune financera**

- Le coût lié à la prise en charge d'un jeune dans le cadre du service citoyen, au sein de l'administration communale ou d'un organisme partenaire de la commune ;
- La production de tee-shirts (bio & équitable) pour la promotion de jeunes en Service Citoyen ;
- Le financement d'une ou plusieurs journée(s) de formation pour une promotion des jeunes en service citoyen (par exemple le Brevet Européen des Premiers Soins (BEPS)).